



SERMON PREMIER.

TIT. I. VERS. 1. 2. 3. 4.



1. *PAVL* Serviteur de Dieu, & Apô-
stre de IESVS-CHRIST, selon la foi des
élus de Dieu, & la connoissance de verité,
qui est selon pieté;

2. Sous esperance de vie eternelle; la-
quelle Dieu, qui ne peut mentir a promesse
deuant les temps eternels.

3. Mais il l'a manifestée en son pro-
pre temps, assauoir, sa parole par la predi-
cation, qui m'est commise par le mandement
de Dieu nôtre Sauueur.

4. A Titte mon vrai Fils selon la foy com-
mune entre nous; grace, misericorde, & paix
de par Dieu nôtre Pere, & de par le Seigneur
IESVS-CHRIST nôtre Sauueur.





HERS FRERES, Il n'y a peut estre personne entre vous si peu curieux des choses du monde, qui n'ayt quelquefois ouy parler de l'Isle de Candie; aujourd'huy tres-fameuse, par la cruelle guerre, que le Turc y fait depuis quelques années pour en chasser les Venitiens, qui en étoient depuis long temps les justes & legitimes Seigneurs. Elle étoit autre-fois encore beaucoup plus celebre sous le nom de Crete, qu'elle n'est maintenant sous celuy de Candie; les livres des plus anciens écrivains Grecs étant plains de la bonté de ses terres, de l'étendue de ses rivages, de l'abondance & délicatesse de ses fruits, de la grandeur & multitude de ses villes, dont elle a eu quelquefois jusques à cent. Il y a mesme beaucoup d'apparence, qu'elle fut comme le berceau de l'idolatrie Payenne des Grecs & des Romains; étant clair par leurs plus anciennes histoires, que les plus estimés de leurs faux Dieux, & ceux que l'un & l'autre de ces peuples reconnoissoient pour la principale tige de leurs fabuleuses divinités, avoient esté des Rois de cette Isle, à qui

l'ambition avoit fait desirer & obtenir des honneurs divins entre leurs sujets. Cette pauvre Isle étoit donc anciennement plongée autant ou plus qu'aucun des autres païs de la Grece, dans les tenebres de l'erreur & de l'impiété, sans aucune connoissance du vray Dieu, Saint Paul ne manqua pas de la visiter, & de l'éclairer du flambeau de l'Évangile, selon l'ordre qu'il avoit reçu de Act. 26. 17. 18. IESVS-CHRIST d'aller vers les Gentils, & de leur ouvrir les yeux, & de les sanctifier par la foi. Son travail ne fut pas sans succès : ayant converti beaucoup de ces insulaires au service de Dieu. Mais comme le grand dessein qu'il avoit de planter le nom & l'empire de son Maître dans tout l'univers, ne lui permettoit pas de s'arrester beaucoup en chaque lieu, après avoir jetté en celui-là les fondemens du Christianisme, il passa ailleurs afin de poursuivre ses divines conquestes ; Et neantmoins de peur que ces commencemens, qu'il avoit heureusement établis, ne demeurassent inutiles, quittant l'Isle de Crete il y laissa Tite, l'un de ses plus chers & de ses plus capables compagnons, pour y continuer & achever ce bel ouvrage. Tite n'y treuva

pas peu de difficulté , Satan , qui se voioit jeter avec regret hors de son ancienne possession , ayant remué & suscité tout ce qu'il pût pour traverser le dessein de ce bon serviteur de Dieu. C'est le sujet de cette epître que S. Paul lui écrivit pour le fortifier & l'adresser dans l'employ , qu'il lui avoit donné. Et nous l'avons choisie pour vous l'exposer désormais, s'il plaist au Seigneur, parce que c'est une piece excellente ; pleine de riches enseignemens ; tant pour l'instruction de vôte foy , que pour la sanctification de vos mœurs. Car l'Apôtre apres avoir ramenteu des l'entrée à son disciple les instructions , qu'il luy auoit données pour l'establissement du saint Ministère dans cette Isle , l'arme en suite contre les efforts des seducteurs , & notamment contre les fables & le vain babil de ceux d'entre les Juifs , qui poussés d'avarice enseignoient cent extravagances pour leur gain , & non pour l'edification de leurs auditeurs. Puis il luy decouvre les doctrines, qu'il faut presser ; l'honnesteté des meurs, & vne religieuse observation de tout ce que nous devons aux hommes , sur tout à nos Supérieurs , chacun selon sa condition. Et comme il lui recommande d'insister sur les cho-

les bonnes, vtils & nécessaires au salut des croyans, & à l'edification de ceux de dehors; aussi luy defend il de s'amuser aux questions vaines, & qui n'apportent aucun profit à la pieté; luy ordonnant expressement de rejeter les heretiques, qui les mettent ordinairement en avant, & de les laisser-là comme des personnes perduës. C'est ce qu'il traite dans cette epître; mais d'une maniere noble, & avec une adresse vrayment digne d'un si grand Apôtre. Son discours est tout semé de sentences graves, & divines, de raisonnemens vifs, & justes, de mouvemens ardens & elevés. Outre les ornemens sacrés, tirés des Ecritures de Dieu, il y mesle encore en quelque endroit ceux de dehors, empruntés des lettres Grecques. Ses paroles sont belles & fortes selon sa coûtume; & dans vne extreme simplicité cachent les merveilles de la sapience celeste. Vous le verrez plus à plein dans le progrès, si Dieu nous fait la grace d'achever cette tasche, que nous commençons aujourd'huy en son nom, & sous l'esperance de sa faveur. Mais vous en avés des maintenant un excellent échantillon dans cette entrée de l'epître, que nous venons de vous lire pour estre le sujet de

A iij

cette action. L'office de cette première partie des lettres n'étoit autre en ce temps-là, que d'en exprimer l'adresse, & d'avertir qui étoit la personne, qui les écrivoit, & celle à qui elles étoient écrites; comme nous l'apprenons de tout ce qui nous reste d'épîtres des anciens. Et neantmoins considérés ici je vous prie combien l'Apôtre a richement étoffé le commencement de la sienne, nous entr'ouvrant en ce peu de paroles, qu'il contient, presque tous les plus hauts mystères de la Theologie. Car pour expliquer en passant la qualité d'*Apôtre de IESVS-CHRIST*, qu'il prend ici comme par tout ailleurs en des occasions semblables, il entrelasse dans ce tiltre de sa lettre, le sujet & la fin, de cette sienne charge, disant qu'il est *Apôtre de IESVS-CHRIST selon la foy des élus de Dieu, & la connoissance de verité, qui est selon pieté, sous esperance de la vie eternelle*; Il ajoute quelle est la condition de cette vie en disant, que *Dieu qui ne peut mentir l'a promise devant les temps eternels: n'ais la manifestée en son propre temps, assavoir sa parole par la predication*; Et enfin il éclairecit encore plus expressement le tiltre qu'il s'étoit donné

*de serviteur de Dieu, quand il dit en suite, que cette predication de la parole luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauveur. Que se peut-il dire de plus plein ? de plus riche ? de plus abondant, que ces pensées & ces paroles de l'Apôtre ? C'est comme vn superbe portail à l'entrée d'un Palais ; qui nous doit ravir des l'abord, & élever & attirer tous nos sens pour en bien considerer les raretés, & nous remplir d'une sainte curiosité d'entrer au dedans pour y admirer les merveilles, que nous y promet vne entrée si magnifique. Pour vous en découvrir la beauté & l'artifice, & vous faire entendre le sens de cette inscription, que nous y avons leuë, je considererai premierement les qualités, que prend Saint Paul, de *serviteur de Dieu, & d'Apôtre de IESVS CHRIST*, & puis en second lieu ce qu'il ajoute de l'objet & de la fin de son Apostolat, qui est la foy des éleus, & la vie éternelle promise de Dieu devant les siècles, & manifestée en son propre temps ; & en troisieme lieu la personne à qui il écrit, & le tiltre qu'il lui donne ; *A Tite* (dit-il) *mon vrai Fils selon la foy commune entre nous ;* & enfin en quatriesme & dernier lieu ce*

A iiii

qu'il lui souhaite, *grace misericorde & paix de par Dieu nôtre Pere, & par le Seigneur IESVS CHRIST nôtre Sauveur.* Quant au premier de ces quatre points, vous voyez que Saint Paul prend ici deux qualités ; s'appelant *premierement serviteur de Dieu* ; & puis *Apôtre de IESVS CHRIST.* Il est vray que tous les fideles sont serviteurs de Dieu, puis qu'il les a tous, non seulement créés, mais aussi rachetés par le sang de son Fils ; & en effect Saint Pierre nous honore tous generalement de ce titre, quand il nous commande à tous de fermer la bouche aux adversaires en bien faisant, *comme libres (dit-il) & non point comme ayant la liberté pour couverture de malice, mais comme serviteurs de Dieu.* Mais l'Apôtre prend ici ce mot dans vn sens plus resserre, pour signifier qu'il est *ministre & officier de Dieu,* & établi par lui dans vne certaine charge en son Eglise. Car ce mot se prend fort souvent ainsi dans l'Ecriture ; comme quand les Prophetes & les Rois sont nommés les *serviteurs de Dieu*, à cause des emplois, qu'il leur donne ; & c'est en ce sens, que le CHRIST est luy mesme appelé *serviteur de Dieu* ; non à raison de sa nature divine ; car à cet esgard il est

1. Pierre
2. 16.

Esaï.
42. 1.

Ch. I.
Hebr.,
3. s. 6.
Hebr.
5. 5.

Fils, & non *Serviteur*, comme l'Apôtre le distingue expressement dans l'épître aux Hebreux ; mais à cause de sa charge de Mediateur, de Sacrificateur, de Roy, & de Prophete de l'Eglise, en laquelle il a été appelé & établi par le Pere. Mais parce qu'il y a plusieurs ministeres differens dans la maison de Dieu, Saint Paul pour designer plus particulierement, quel étoit le sien, apres la qualité de *serviteur de Dieu*, ajoute celle d'*Apôtre de IESVS CHRIST* ; nous montrant par là que l'Apostolat étoit proprement la charge, dont Dieu l'avoit honoré, & à l'égard de laquelle il étoit serviteur de Dieu. Je ne m'arresterai pas ici à vous expliquer la nature, l'autorité, l'étendue, & les autres conditions de ce grand ministere ; le plus haut, le plus excellent, & le plus glorieux, que Dieu ait jamais donné aux hommes dans sa maison, soit sous le vieux, soit sous le nouveau Testament. Outre que vous en estes assez instruits de vous mesmes, nous en avons desja parlé autresfois en expliquant les adresses des autres épîtres Apostoliques, dont nous vous avons donné l'exposition. Seulement avés vous à remarquer ici que Saint Paul

A V L E C T E V R.

plus de douze cens ans; comme nous l'avons rapporté plus au long dans le
 P. 87. 88 Sermon troizieme. * Et quant aux autres Ecrivains, qui nous ont semblablement débité que ces deux Evangelistes ont été Evêques, l'un d'Ephèse, & l'autre de Crete; il faut dire qu'en parlant ainsi ils ont pris le mot d'*Evêque* plus au large, qu'il ne s'entend communément, pour signifier que ces saints hommes avoient exercé leur sacré ministere en ces deux Eglises (ce qui est tres-vray) ou bien qu'ils ont entendu (comme nous l'avons touché dans le Sermon XVIII.) qu'ils ont été établis Evêques (c'est à dire Pasteurs ordinaires de ces lieux-là) apres la mort de S. Paul, & non durant sa vie, le service qu'ils luy rendoient selon leur vocation à la charge d'Evangelistes, ne souffrant pas qu'alors ils fussent attachés pour toujours au ministere d'aucune Eglise particuliere.

SER.



SERMON PREMIER.

TIT. I. VERS. 1. 2. 3. 4.



1. *PAUL* Serviteur de Dieu, & Apô-
stre de *IESVS-CHRIST*, selon la foi des
éleus de Dieu, & la connoissance de verité,
qui est selon pieté;

2. Sous esperance de vie eternelle; la-
quelle Dieu, qui ne peut mentir a promise
deuant les temps eternels.

3. Mais il l'a manifestée en son pro-
pre temps, assauoir, sa parole par la predi-
cation, qui m'est commise par le mandement
de Dieu nôtre Sauueur.

4. A Tite mon vrai Fils selon la foy com-
mune entre nous; grace, misericorde, & paix
de par Dieu nôtre Pere, & de par le Seigneur
IESVS-CHRIST nôtre Sauueur.





HERS FRERES, Il n'y a
peut estre personne entre vous
si peu curieux des choses du mon-
de, qui n'ayt quelquefois ouy
parler de l'Isle de Candie ; aujourd'huy
tres-fameuse, par la cruelle guerre, que
le Turc y fait depuis quelques années
pour en chasser les Venitiens, qui en
étoient depuis long temps les justes & le-
gitimes Seigneurs. Elle étoit autre-fois
encore beaucoup plus celebre sous le nom
de Crete, qu'elle n'est maintenant sous
celuy de Candie ; les livres des plus an-
ciens écriuains Grecs étant plains de la
bonté de ses terres, de l'étenduë de ses
rivages, de l'abondance & delicateſſe de
ses fruits, de la grandeur & multitude de
ses villes, dont elle a eu quelquefois jus-
ques à cent. Il y a mesme beaucoup d'ap-
parence, qu'elle fut comme le berceau de
l'idolatrie Payenne des Grecs & des Ro-
mains ; étant clair par leurs plus ancien-
nes histoires, que les plus estimés de leurs
faux Dieux, & ceux que l'un & l'autre de
ces peuples reconnoissoient pour la prin-
cipale tige de leurs fabuleuses divinités,
avoient esté des Rois de cette Isle, à qui

l'ambition avoit fait desirer & obtenir des honneurs divins entre leurs sujers. Cette pauvre Isle estât donc anciennement plongée autant ou plus qu'aucun des autres païs de la Grece , dans les tenebres de l'erreur & de l'impieté , sans aucune connoissance du vray Dieu , Saint Paul ne manqua pas de la visiter , & de l'éclairer du flambeau de l'Evangile , selon l'ordre qu'il avoit receu de I E S U S - C H R I S T d'aller ^{Act. 26.} vers les Gentils , & de leur ouvrir les ^{17.18.} yeux , & de les sanctifier par la foi. Son travail ne fut pas sans succès : ayant converti beaucoup de ces insulaires au service de Dieu. Mais comme le grand dessein qu'il avoit de planter le nom & l'empire de son Maistre dans tout l'univers , ne lui permettoit pas de s'arrester beaucoup en chaque lieu , apres avoir jetté en celuy-là les fondemens du Christianisme , il passa ailleurs afin de poursuivre ses divines conquestes ; Et neantmoins de peur que ces commencemens , qu'il avoit heureusement établis , ne demeurassent inutiles , quittant l'Isle de Crete il y laissa Tite , l'un de ses plus chers & de ses plus capables compagnons , pour y continuer & achever ce bel ouvrage. Tite n'y treuva

A ij

pas peu de difficulté , Satan , qui se voioit jeter avec regret hors de son ancienne possession , ayant remué & suscité tout ce qu'il pût pour traverser le dessein de ce bon serviteur de Dieu. C'est le sujet de cette épître que S. Paul lui écrivit pour le fortifier & l'adresser dans l'employ , qu'il lui avoit donné. Et nous l'avons choisie pour vous l'exposer désormais, s'il plaist au Seigneur, parce que c'est une piece excellente; pleine de riches enseignemens , tant pour l'instruction de vôtre foy , que pour la sanctification de vos mœurs. Car l'Apôtre apres avoir ramenteu des l'entrée à son disciple les instructions , qu'il luy auoit données pour l'establissement du saint Ministère dans cette Isle , l'arme en suite contre les efforts des seducteurs , & notamment contre les fables & le vain babil de ceux d'entre les Juifs , qui poussés d'avarice enseignoient cent extravagances pour leur gain, & non pour l'edification de leurs auditeurs. Puis il luy decouvre les doctrines, qu'il faut presser ; l'honnesteté des meurs, & vne religieuse observation de tout ce que nous devons aux hommes , sur tout à nos Supérieurs , chacun selon sa condition. Et comme il lui recommande d'insister sur les cho-

les bonnes, vtils & neceffaires au falut des croyans, & a l'edification de ceux de dehors; auffi luy defend il de s'amuser aux questions vaines, & qui n'apportent aucun profit à la pieté; luy ordonnant expressement de rejeter les heretiques, qui les mettent ordinairement en avant, & de les laisser-là comme des personnes perduës. C'est ce qu'il traite dans cette epître; mais d'une maniere noble, & avec une adresse vrayment digne d'un si grand Apôtre. Son discours est tout semé de sentences graves, & divines, de raisonnemens vifs, & justes, de mouvemens ardens & elevés. Outre les ornemens sacrés, tirés des Ecritures de Dieu, il y mesle encore en quelque endroit ceux de dehors, empruntés des lettres Grecques. Ses paroles sont belles & fortes selon sa coûtume; & dans vne extreme simplicité cachent les merveilles de la sapience celeste. Vous le verrez plus à plein dans le progrès, si Dieu nous fait la grace d'achever cette tasche, que nous commençons aujourd'huy en son nom, & sous l'esperance de sa faveur. Mais vous en avés des maintenant vn excellent échantillon dans cette entrée de l'epître, que nous venons de vous lire pour estre le sujet de

A iij

cette action. L'office de cette première partie des lettres n'étoit autre en ce temps-là, que d'en exprimer l'adresse, & d'avertir qui étoit la personne, qui les écrivoit, & celle à qui elles étoient écrites; comme nous l'apprenons de tout ce qui nous reste d'épîtres des anciens. Et neantmoins considérés ici je vous prie combien l'Apôtre a richement étoffé le commencement de la sienne, nous entr'ouvrant en ce peu de paroles, qu'il contient, presque tous les plus hauts mystères de la Theologie. Car pour expliquer en passant la qualité d'*Apôtre de IESVS-CHRIST*, qu'il prend ici comme par tout ailleurs en des occasions semblables, il entrelasse dans ce tiltre de sa lettre, le sujet & la fin, de cette sienne charge, disant qu'il est *Apôtre de IESVS-CHRIST selon la foy des élus de Dieu, & la connoissance de verité, qui est selon pieté, sous esperance de la vie eternelle*; Il ajoute quelle est la condition de cette vie en disant, que *Dieu qui ne peut mentir l'a promise devant les temps eternels: n'ais la manifestée en son propre temps, assavoir sa parole par la predication*; Et enfin il éclairecit encore plus expressement le tiltre qu'il s'étoit donné

de serviteur de Dieu, quand il dit en suite, que *cette predication de la parole luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauueur*. Que se peut-il dire de plus plein ? de plus riche ? de plus abondant, que ces pensées & ces paroles de l'Apôtre ? C'est comme vn superbe portail à l'entrée d'un Palais ; qui nous doit ravir des l'abord, & élever & attirer tous nos sens pour en bien considerer les raretés, & nous remplir d'une sainte curiosité d'entrer au dedans pour y admirer les merveilles, que nous y promet vne entrée si magnifique. Pour vous en découvrir la beauté & l'artifice, & vous faire entendre le sens de cette inscription, que nous y avons leuë, je considererai premierement les qualités, que prend Saint Paul, de *serviteur de Dieu, & d'Apôtre de IESVS CHRIST*, & puis en second lieu ce qu'il ajoute de l'objet & de la fin de son Apostolat, qui est la foy des éleus, & la vie éternelle promise de Dieu devant les siècles, & manifestée en son propre temps ; & en troisieme lieu la personne à qui il écrit, & le titre qu'il lui donne ; *A Tite* (dit-il) *mon vrai Fils selon la foy commune entre nous ;* & enfin en quatrieme & dernier lieu ce

A iij

qu'il lui souhaite, *grace misericorde & paix de par Dieu nôtre Pere, & par le Seigneur IESVS CHRIST nôtre Sauueur.* Quant au premier de ces quatre points, vous voyez que Saint Paul prend ici deux qualités ; s'appelant premierement *serviteur de Dieu* ; & puis *Apôtre de IESVS CHRIST.* Il est vray que tous les fideles sont serviteurs de Dieu, puis qu'il les a tous, non seulement créés, mais aussi rachetés par le sang de son Fils ; & en effect Saint Pierre nous honore tous generalement de ce titre, quand il nous commande à tous de fermer la bouche aux adversaires en bien faisant, *comme libres (dit-il) & non point comme ayant la liberté pour couuerture de malice, mais comme serviteurs de Dieu.* Mais l'Apôtre prend ici ce mot dans vn sens plus resserré, pour signifier qu'il est ministre & officier de dieu, & établi par lui dans vne certaine charge en son Eglise. Car ce mot se prend fort souvent ainsi dans l'Ecriture ; comme quand les Prophetes & les Rois sont nommés les serviteurs de Dieu, à cause des emplois, qu'il leur donne ; & c'est en ce sens, que le CHRIST est luy mesme appellé *serviteur de Dieu* ; non à raison de sa nature divine ; car à cet esgard il est

1. Pierre
2. 16.

Esai.
42. 1.

Ch. I.
Hebr.
3. s. 6.
Hebr.
5. 5.

Fils, & non *Serviteur*, comme l'Apôtre le distingue expressement dans l'épître aux Hebreux ; mais à cause de sa charge de Mediateur, de Sacrificateur, de Roy, & de Prophete de l'Eglise, en laquelle il a été appelé & établi par le Pere. Mais parce qu'il y a plusieurs ministeres differens dans la maison de Dieu, Saint Paul pour designer plus particulierement, quel étoit le sien, apres la qualité de *serviteur de Dieu*, ajoute celle d'*Apôtre de IESVS CHRIST* ; nous montrant par là que l'Apostolat étoit proprement la charge, dont Dieu l'avoit honoré, & à l'égard de laquelle il étoit serviteur de Dieu. Je ne m'arresterai pas ici à vous expliquer la nature, l'autorité, l'étendue, & les autres conditions de ce grand ministere ; le plus haut, le plus excellent, & le plus glorieux, que Dieu ait jamais donné aux hommes dans sa maison, soit sous le vieux, soit sous le nouveau Testament. Outre que vous en estes assez instruits de vous mesmes, nous en avons desja parlé autresfois en expliquant les adresses des autres épîtres Apostoliques, dont nous vous avons donné l'exposition. Seulement avés vous à remarquer ici que Saint Paul

s'appelle nommément *serviteur de Dieu* ; au lieu qu'ailleurs il se nomme ordinairement *serviteur de I E S V S C H R I S T*. Car bien qu'au fonds ce soit vne mesme chose ; l'estime neantmoins , que ce n'est pas sans raison , qu'il en a ainsi usé en ce lieu ; opposant sans doute cette qualité aux calomnies des Juifs , qui l'accusoient d'estre deserteur , sous ombre qu'il n'obligoit pas les croyans à l'observation de la loy Mosaique. L'Apôtre proteste qu'il est tellement Apôtre de I E S V S C H R I S T , qu'il est aussi quant & quant serviteur de Dieu ; le C H R I S T , qu'il servoit , étant le Fils du Pere eternel , sa sagesse & sa parole , la resplendeur de sa gloire , & la marque engravée de sa personne ; qui ne fait , & n'établit rien , que par l'ordre & par l'autorité , & selon la volonté de son Pere ; ainsi qu'il disoit luy mesme aux Juifs , qu'il est descendu du ciel pour faire la volonté de celui qui l'a envoyé ; & qu'il ne peut rien faire de par soy mesme , sinon qu'il le voye faire au Pere. Venons maintenant à ce qu'ajoute Saint Paul de l'object & de la fin de son Apostolat , *Paul Apôtre de I E S V S C H R I S T* (dit-il) *selon la foy des élus de Dieu , & la connoissance de ve-*

Jean 6.
38. & s.
19.

rité, qui est selon pieté. Il est bien certain, que le mot *selon* ici employé signifie le rapport qu'a vne chose avec une autre. Mais parce qu'il n'est pas evident quel est precisement le rapport qu'a l'Apostolat de S. Paul avecque *la foy des élus de Dieu*, de là vient que ces paroles semblent avoir de l'obscurité ; Et quelques vns des anciens interpretes pensant les éclaircir les ont détournées en vn sens incommode & contraire, voulant que ce que dit S. Paul de *la foy* s'entende de sa fidelité, & de son soin, entant que Dieu luy avoit commis & confié ses élus pour les conduire au salut par son ministere ; comme s'il disoit, Paul Apôtre à la foy duquel ont été commis les élus de Dieu. Mais outre que cette exposition est violente, & presque incompatible avec les paroles de l'Apôtre, elle n'a point de liaison avec ce qui suit, & *la connoissance de verité, qui est selon pieté*, que S. Paul a ajouté pour définir & éclaircir cette *foy des élus de Dieu*, dont il a parlé. Laissons donc les paroles de l'Apôtre en leur vray sens, commun, & ordinaire, & avouons que *par la foy des élus* il entend la creance, qu'ils ajoutent à la parole de Dieu, & la

Chryf.
& les
Grecs.

ferme persuasion , qu'ils ont de la verité de
sa doctrine & de ses promesses. Et si vous
me demandés , quel rapport , & quelle
liaison à l'Apostolat de S. Paul avec cette
foy pour pouvoir dire , qu'il est *Apôtre de*
I E S U S C H R I S T selon la foy des élus ; je
répons que ce rapport consiste en ce que
l'Apostolat de Paul avoit été établi pour
amener les hommes à la foy , & au salut
des élus ; pour leur prescher l'Evangile
afin qu'ils y creussent , & en croyant eus-
sent la vie éternelle. D'où chacun voit
que la *foy des élus* étoit la fin de l'Aposto-
lat , & l'Apostolat le moyen institué de
Dieu pour parvenir à cette fin-la. Je con-
fesse que dans notre langage commun ce
petit mot *selon* ne s'employe pas ordinaie-
ment en ce sens pour signifier le rap-
port , ou la relation d'un moyen à sa fin ;
Nous dirions plutôt pour exprimer la
pensée de S. Paul en ce lieu , qu'il étoit *Apô-*
tre pour la foy des élus , ou *à cause de la foy*
des élus ; pour dire afin de servir les hom-
mes en les amenant à la foy des élus par sa
predication. Mais S. Paul , qui suit le stile
des Hebreux , use souvent de ces particu-
les autrement que nous ne faisons dans
nos langages vulgaires , & entre les au-

très il met quelquefois celle-ci, *selon*, pour
signifier la fin, où l'on tend, & le but, χϛ.
où l'on vise; comme par exemple, quand
il dit dans l'épître aux Philippiens, *m'a-*
uanceant aux choses, qui sont en devant, je
tire selon le but (car il y a ainsi mot pour
mot dans l'original) c'est à dire comme Phil. 3.
chacun voit, *vers le but*, ou pour gagner 14.
le but: & dans la deuxiesme épître à Ti- χϛ.
mothée dans vn païsage tout semblable à σκο-
celuy-cy, *Paul Apôtre de IESVS-CHRIST* πον.
(dit-il) *par la volonté de Dieu selon la pro-*
messe de la vie, qui est en IESVS-CHRIST; 2. Tim. 1. 1.
où il est clair & reconnu de tous les inter- χαρ
pretes, qu'il signifie la fin, où tend son ἐπαγγελία.
ministere; assavoir à annoncer la pro-
messe de la vie, c'est à dire l'Evangile.
Ici donc tout de mesme, quand il dit,
qu'il est *Apôtre selon la foy des élus*, il en-
tend semblablement, que c'est pour cette
foy qu'il a esté étably Apôtre, pour la se-
mer dans le cœur des hommes; que cette
foy là est le but & la fin de son Apostolat;
l'effet où il tend, & le dessein pour le-
quel il a esté institué. Le tout reviendra
à vn mesme sens, si vous prenés *selon la*
foy des élus; pour dire conformément à
leur foy, selon ce que requeroit neces-
sairement l'interest de la foy des élus.

Rom.
10. 14.
17.

Car il signifiera encore que la foi & le salut des hommes est la cause ou la raison de l'établissement des Apôtres ; par ce que la foy étant de l'ouye de la parole de Dieu ; & l'ouye ne pouuant avoir de lieu sans la predication , ni la predication sans l'envoy ; (comme il l'enseigne lui mesme ailleurs) il est clair que les hommes n'eussent peu ni ouïr ni croire , ni avoir par consequent la foi des élus , si Dieu n'eust envoyé ses Apôtres pour leur prescher sa parole. D'où il paroist que le bien & l'usage des hommes requeroit necessairement qu'il y eust des Apôtres. C'est justement ce qu'entend S. Paul en disant , *qu'il est Apôtre selon la foy des élus de Dieu.* Par les *élus de Dieu* il entend ceux , que Dieu a élus , c'est à dire ceux , que de toute la masse corrompue du genre humain il a choisis & séparés du monde selon son propos arrêté pour les appeller à foy , & a la communion de son Fils. C'est ainsi que ce mot se prend constamment dans tous les écrits de l'Apôtre ; & il se faut bien donner garde des faulces glosses des aduersaires de la grace ; qui disent que c'est la foy qui fait les élus lors qu'en croyant en l'Evangile , que les autres rejettent , d'hommes , que nous étions simplement

Grot.
sur ce
lieu.

avec eux, nous devenons les élus de Dieu; c'est à dire, ses bien-aymés, comme ils l'entendent. Mais à ce conte ce ne seroit pas Dieu, qui nous éliroit, ce seroit nous qui l'éliroions ou le choisirions, Il seroit nostre élu, nous ne serions pas ses élus; contre le langage constant de l'Ecriture, qui nous appelle par tout *les élus de Dieu*, mais ne le nomme jamais *nostre élu*; contre la parole expresse de nostre Seigneur en S. Marc, qui dit, *que Dieu a élu ses élus*; contre sa protestation formelle, *Ce n'est pas vous qui m'avez élu, mais c'est moy, qui vous ay élus*. Il est vray que les élus croient; mais ils ne sont pas élus, par ce qu'ils croient; au contraire ils croient, par ce qu'ils sont élus. Leur élection est la cause de leur foy; & non leur foy la cause de leur élection. *Tous ceux-là creurent* (dit S. Luc) *qui étoient ordonnés à la vie éternelle*. Et S. Paul, dieu (dit-il) *nous avoit élus en Iesus-Christ, afin que nous fussions saints, & irrépréhensibles devant luy*. Certainement la foy, & la sanctification, qu'elle produit en nous, est donc l'effet de nostre élection; & ceux qui veulent le contraire, raisonnent aussi impertinemment, que s'ils prétendoient que le iour est la cause du Soleil, de

Marc.

13. 20.

Ican. 15.

16.

Act. 13.

48.

Eph. 1.

4.

1. Theſ.

3. 2.

ce que toutes les fois que le Soleil ſe montre ſur nôtre horizon , il ne manque pas de faire iour. Mais ce que l'Apôtre dit , *la foy des élus* , eſt auſſi grandement conſiderable. Il dit ailleurs , *que la foy n'eſt pas de tous* ; c'eſt à dire qu'il n'eſt pas donné à tous de croire. Ici il dit *qu'elle eſt de: élus*. Qui ne voit qu'il entend à l'opposite ; qu'il eſt donné aux élus de croire ? Nos aduerſaires de la communion Romaine ſe faſchent de ce que nous induiſons de ce paſſage , que la foy eſt vn don particulier aux ſeuls élus , & qu'il n'y a qu'eux qui croient. Mais ſi cela n'eſt pas ; ſi hors les élus il y a quelques vns des autres hommes , qui ayent la vraye foy ſalutaire ; & iuſtificante , que l'Apôtre entend en ce lieu ; je vous prie pourquoy & de quel droit l'a nomme-t-il *la foy des élus* ? Si elle appartient à d'autres , à qui elle ſoit commune avec eux ; il a tort de l'appeller leur foy ; puis qu'à ce conte , elle n'eſt pas plus à eux , qu'à ces autres. Le langage de l'Apôtre ne ſera pas pertinent , qui ravit la foi à ceux , à qui elle appartient , pour ne la donner qu'aux élus. Bien qu'outre les élus , il y en ait d'autres qui croient en **I E S U S - C H R I S T**
(dir

(dit l'un de nos adversaires) neantmoins la foy est icy nommée *la foy des élus*, par ce que *le salut auquel s'adresse la foy n'arrive, où ne se donne qu'aux seuls élus par la volonté de Dieu*. Voyez je vous prie, en quelles absurdités l'erreur embarasse les meilleurs esprits ! Premièrement cette raison seroit bonne s'il étoit icy question du salut, & non de la foy. Car puis que le salut n'appartient qu'*aux élus*, l'Apôtre auroit bien parlé sans doute, s'il l'eust nommé *le salut des élus*; mais mal, si d'autres y avoient part que les élus. Puis donc qu'il dit *la foy des élus*, il faut conclurre, que la foy n'appartient qu'à eux non plus, que le salut. D'abondant puis que ces gens confessent eux-mêmes, que *la foy s'adresse au salut*; pourquoy la veulent-ils donner à ceux, qui n'ont point de part au salut ? La volonté de Dieu, dont il parlent, est expresse, que quiconque croit ait la vie éternelle. Supposé donc que hors les élus il y ait des gens, qui croient, puis que la volonté de Dieu est que quiconque croit soit sauvé, ces prétendus croyans seront indubitablement sauvés. L'adversaire avoué qu'ils ne le seront pas. Il faut donc qu'il avoué aussi, qu'ils ne croyoient pas verita-

Estius
sur ce
lieu.

mo.
7:15

Jean
8. 16.

B

Rom.
II: 7.Rom.
II: 7.Jean 6.
44.

blement; & que la foy non plus que le salut n'appartient qu'aux seuls élus. Ecoutons ce que dit l'Apôtre, parlant de la predication de l'Evangile annoncé en commun aux élus, & à ceux, qui ne le sont pas; *l'élection* (dit-il) *a obtenu* la justice & le salut. Voila le partage des élus; Ils croient & sont justifiés & sauvés. Mais dy nous ô Saint Apôtre, ce qui arrive aux autres, qui ne sont point élus? *Les autres* (dit-il) *ont été endurcis*. Si *estre endurci* veut dire *croire*, je confesserai que de ceux-là mesme qui ne sont point élus, il peut arriver que quelqu'un ait la vraye foy. Mais puis que la *foy* & l'*endurcissement* sont deux choses directement contraires, & incompatibles l'une avec l'autre; certainement nul *de ces autres*, qui étans hors de l'élection demeurent *endurcis*, n'a, non plus de part à la foy, qu'à la justice & au salut. Mais nôtre Seigneur decide cette question, quand il crie en S. Jean, que *nul ne peut venir à luy s'il le Pere ne le tire*. Le Pere ne deploye ce doux & invincible effort de sa grace, que le Seigneur signifie par ce mot de *tirer*, que sur les élus. Il n'y a donc qu'eux qui puissent venir à JESUS-CHRIST, s'ils ny croient en luy, puis qu'à vray dire croire en luy n'est autre

chose, que venir à luy. Souvenés-vous
 seulement pour vous demesler des sophis-
 mes de l'erreur, que c'est de la vraye foy,
 que parle Saint Paul, & nous apres luy;
 de la foy, qui donne la justice & le salut aux
 hommes. Et bien que l'Apôtre nous ait
 asés montré son intention en l'appellant
la foy des élus de Dieu; neantmoins pour
 nous en éclaircir encore mieux, & ne nous
 laisser aucune doute dans l'esprit, il ajoute
 ces mots, *& la connoissance de la verité, qui
 est selon la pieté sous esperance de vie éternelle.*
 C'est vne description de la foy des élus,
 qui n'est autre chose en effect qu'une con-
 noissance certaine de la doctrine salutaire.
 Car croire est connoistre & recevoir la
 verité que Dieu nous a revelée dans l'E-
 vangile de son Fils: C'est pourquoy nôtre
 Seigneur dit que *la vie éternelle est de connoi-*
stre le Pere seul vray Dieu, & celui qu'il a en-
voyé IESVS - CHRIST. D'où paroist
 combien est absurde cette idole de foy,
 aveugle & implicite, comme on l'appelle
 dans les écoles Romaines; qui croit, & ne
 sçait ce qu'elle croit, en laissant le soin aux
 Prelats de l'Eglise. Ce n'est donc pas la foy
 des élus, qui connoist la verité qu'elle
 croit; à vray dire ce n'est pas mesme vne

Iean
17. 3.

foy. Car la foy n'est que des choses, que l'on croit veritables. Et comment croit-on veritables celles, que l'on ne connoist point du tout, & dont l'on n'a nulle idee dans l'esprit? Nous ne voyons, & n'oyons, que les choses qui sont presentes à nos sens, & dont l'image ou l'espece (comme on la nomme) estans entrée dans nos yeux, ou dans nos oreilles. Certainement nous ne croyons non plus, que celles dont nous avons l'image dans l'entendement. Vous aurez beau avoir des gens, qui voyent, si les objets visibles ne frappent eux memes votre sens, vous ne verrez pas pour cela. Ainsi supposé, que vos Prelats ayent toute la foy des mysteres divins, ce n'est pas à dire, que vous croyés comme eux, si vous n'avez aussi bien qu'eux les images de ces mysteres dans l'esprit; c'est à dire si vous ne les connoissez, comme eux. Au reste l'Apôtre nous montre quel est l'objet de la vraye foy, quand il l'appelle *une connoissance de la verité*. Il n'entend pas par ce mot toute sorte de verités en general; comme celles par exemple que recherchent les sages du monde dans l'étude de la philosophie, qui sont belles & agreables, mais de nul usage pour nous rendre heureux. Il appelle

verité; la seule doctrine celeste, que Dieu a daigné nous reveler par son Fils; & ce nom luy est ainsi simplement donné à cause de son incomparable excellence au dessus de tout ce que nous sçavons, ou pouvons sçavoir de veritable; comme quand l'Apôtre dit, *que Dieu veut que tous les hommes viennent à la connoissance de la verité*; & *que l'Eglise est l'appuy & la colonne de la verité*: & ainsi souvent ailleurs. Et pour nous mieux faire entendre sa pensée, il en propose icy vne marque bien assurée, disant que cette *verité*, dont il parle, *est selon la pieté*; c'est à dire qu'elle se rapporte toutte entiere au service de Dieu, & à la religion; que l'usage à quoy elle sert, est de dresser & former les hommes à servir Dieu purement & saintement, & à établir la vraie religion dans leurs cœurs. C'est au mesme sens & pour la mesme raison, qu'il la nomme ailleurs, *la doctrine qui est selon pieté*; & dans vn autre lieu encore *le mystere de pieté*. Cette verité est vn Mystere; vne doctrine secreete, cachée & inconnue aux hommes de la terre; mais c'est vn *mystere de pieté*; tel que si vous en recevés les enseignemens avecque foy, il vous formera à vne vraie & sincere pieté. A cela il ajoute

1. Tim.

2. 4. &

3. 15.

1. Tim.

6. 3. &

3. 16.

encore le haut & divin bon-heur, qu'elle nous presente, afin de nous porter au dessein de la pieté ; *sous l'esperance de la vie eternelle*, dit-il. C'est le fruit, qu'elle nous promet de la pieté qu'elle nous enseigne. Elle ne veut pas que nous en attendions moins, que la bien-heureuse & glorieuse immortalité. C'est ce qu'il appelle *la vie eternelle* ; vne vie entiere, non de l'ame seule, comme quelques-vns des Philosophes la promettoient à leurs disciples ; mais de l'ame & du corps ensemble dans la plus douce & la plus heureuse condition, dont nôtre nature soit capable. Il nous descouvre ensuite le fondement d'une si haute esperance, disant *que Dieu qui ne peut mentir, a promis cette vie eternelle devant les temps eternels, & l'a manifestée en son propre temps*. D'où il s'ensuit que l'esperance, que nous en avons conceüe, est ferme & assurée. Car c'est Dieu & non l'homme, qui nous a promis le bien que nous esperons. Et pour le montrer il suffisoit de dire, que Dieu est l'auteur de cette promesse ; chacun sçachant que la nature & la volonté de Dieu est immuable, & non sujete, comme celle des creatures, à aucune variation, ny à aucun ombrage de changement. Mais l'Apôtre pour con-

firmer d'autant plus nôtre foy, nous en
 avertit expressement, disant que *Dieu ne*
peut mentir; c'est à dire qu'il est veritable,
 & qu'il n'est pas possible que ce qu'il a
 dit, n'ait son effet; selon que nous lisons
 dans les Prophetes, que le Seigneur *n'est* Nomb¹
pas homme pour mentir, ny fils de l'homme 23. 19.
pour se repentir. Mais l'Apôtre ajoute en-
 core vne autre consideration pour nous
 rendre la foy de sa parole entierement in-
 dubitable; assavoir que ce n'est pas depuis
 peu, mais de toute ancienneté, & devant
 plusieurs siecles, que Dieu a fait cette pro-
 messe. Car on s'assure beaucoup plus de
 la fermeté des choses établies de long-
 temps, que de celles qui sont encore fres-
 ches & nouvelles. Et enfin de peur qu'il
 ne vienne en la pensée d'aucun de nous,
 que l'antiquité mesme de cette promesse ne
 l'ait peut estre affoiblie & surannée, il nous
 represente que Dieu avoit bien montré
 qu'il persevere toujours en la mesme vo-
 lonté, en ce qu'il avoit tout freschement
 manifesté par la predication de l'Evangile
 de son Fils cette vie eternelle, qu'il avoit
 promise si long-temps auparavant. Ce sont
 là comme le trois ancrs, sur lesquelles il
 appuye & établit la foy & l'esperance de la

S. Aug.
Eftius,
Beze, &
autres.

bien-heureuse immortalité ; la verité de Dieu , l'antiquité de fa promesse , & la lumiere de fa manifestation en I E S U S - C H R I S T. Mais icy l'on demande comment Dieu la promise devant les temps eternels , veu qu'alors il n'y-avoit encore aucune creature , à qui la promesse en peult estre faite , le monde , comme ſçavent tous les fideles , ayant été créé en temps , & non avant le temps ? Cette difficulté a partagé les interpretes. Les vns veulent que l'Apôtre ait dit , que Dieu *a promis la vie* , pour ſignifier , qu'il a reſolu & arreſté dans ſon conſeil de la donner vn jour aux fideles ; detournant vn peu ce mot de ſon ſens ordinaire , & l'employant en vn autre , qui n'en eſt pas fort éloigné. Car il eſt certain , que celui qui promet vne choſe ſincerement , ſe reſout en ſoy meſme à la donner ; de ſorte qu'il ſemble que l'on puiſſe aſſés raiſonnalement employer le mot de *promettre* vne choſe , pour dire avoir la volonté de la donner , & en prendre la reſolution. Et en ce ſens la difficulté propoſée n'a point de lieu. Car encore que les promeſſes de Dieu ainſi proprement nommées , c'eſt à dire les declarations qu'il fait aux hommes de la volonté qu'il a de leur donner quel-

que bien, ayant toutes été faites en temps; neantmoins sa volonté mesme, sa resolution, & ses decrets, c'est à dire les arrests de son conseil, sont tous eternels, & devant tous les temps imaginables; de sorte qu'il ne faut pas douter, qu'il n'ait resolu devant la creation du monde de nous donner la vie que nous esperons; Et vous sçavez que c'est la doctrine expresse de l'Apôtre, qui dit ailleurs que *Dieu nous a élus* ^{Ephes} *en son Fils devant la fondation du monde*; jus- ^{1. 4.} ques-là qu'ayant égard à l'antiquité & eternité de cet immuable arrest de Dieu, il ne feint point de dire en quelque endroit, que *la grace du salut nous a été donnée en I E S U S* ^{2. Tim} *CHRIST devant les temps eternels*. Les au- ^{1. 9.} tres interpretes laissant le mot de promet- ^{Caluin.} tre en son sens ordinaire, entendent par ^{Cratius.} ces *temps eternels*, dont parle Saint Paul, non *l'eternité*, ainsi proprement appellée, avant laquelle il n'y a rien, puis qu'elle est sans commencement; ny mesme precisement tous les temps, qui ont coulé depuis la creation, mais seulement plusieurs des siecles passés, pour dire qu'il y a fort longtemps que Dieu a promis la vie à ses élus; qu'il leur en a donné la promesse avant les plus anciens temps; avant le siecle de Moï-

se par exemple , qui étoit l'une des premières & plus hautes antiquités du monde ; avant celuy d'Abraham mesme encore plus ancien que Moïse ; avant celuy de Noé , le second pere du genre humain ; des le siecle d'Adam , le premier de tous , & l'origine d'où tous les autres sont coulés. Car il est bien certain , que Dieu promet des ces temps-la le salut & la vie & le C H R I T , qui en est l'auteur , à tous ces Patriarches ; & les promesses , qu'il leur en fit , se lisent encore dans les anciennes Ecritures. Celle qu'ouït Adam , porte expressement , que la *semence de la femme* , c'est à dire le C H R I S T fait de femme , *brisera la teste du serpent* , c'est à dire qu'il abolira la mort , dont le serpent a l'empire , & établira la vie. Celles , qui furent adressées à Abraham & à Isaac , les asseurent , non seulement que le Seigneur sera leur Dieu , *leur pavois* , & *leur tres-grand loyer* ; mais aussi que *toutes les nations de la terre seront benites en leur semence*. Pour ne point parler de tant d'autres oracles , par lesquels Dieu rafraîchit de temps en temps , & confirma cette mesme promesse aux autres generations de son peuple d'Israël. Et quant aux temps , que l'Apôtre a icy nommés *eternels* , il semble que ces paroles se

Genel.

15. 1. &

17. 7. &

22. 18.

& 26. 4.

puissent prendre sans violence , pour ce que Saint Pierre dans les Actes appelle *les jours anciens*, & Saint Jacques , *les generations anciennes*. Car outre que le mot d'*eternel* signifie souvent dans nos langues vulgaires ce qui est tres-ancien , & de temps immemorial , bien qu'il ne soit pas absolument sans commencement ; il faut encore remarquer , que cette parole mesme , dont a icy vsé l'Apôtre , & qui veut proprement dire le temps d'un *siecle* , est quelquefois employée en ce mesme sens par les interpretes Grecs de l'Ecriture ; comme quand ils disent dans les Proverbes , *Ne transporte point, ou ne remue point les bornes eternelles, que tes peres ont faites* ; c'est à dire comme chacun voit , les bornes anciennes. Pourquoy Saint Paul, parlant en ce mesme langage , n'aura-t-il pû dire semblablement *les temps eternels* pour signifier *les temps tres-anciens* ? Ces expositions sont toutes deux raisonnables , & suivies d'auteurs considerables , & s'accordent assés bien avec le sens & le dessein de l'Apôtre ; seulement me semble-t-il que la derniere est plus cou-lante & moins contrainte ; & qu'elle s'ajuste mieus avec ce que Saint Paul allegue icy, que *Dieu ne peut mentir* ; cela , comme vous

Act. 15.
7. 21.

αἰών-
νιος.

Prover.
22. 28.
ὅτι αἰ-
ῶνά-
ναια.

voyés, regardant précisément sa constance à faire ce qu'il a dit, & à tenir ce qu'il a promis, & non simplement sa fermeté à exécuter ce qu'il a résolu, étant évident, que celui qui change seulement le dessein & la volonté de son esprit, sans contrevenir à aucune de ses paroles ny promesse, peut bien estre accusé d'inconstance, ou de variation; mais non de fausseté, ny de mensonge. Ce que l'Apôtre dit en *1. Cor.* que *Dieu a manifesté la vie en son propre temps par la predication*, est tout à fait semblable à ce qu'il dit ailleurs, que *la grâce du salut qui nous avoit été donnée en IESVS-CHRIST* devant les temps éternels, est maintenant manifestée par l'apparition de notre Sauveur IESVS-CHRIST, qui a détruit la mort, & a mis en lumière la vie & l'immortalité par l'Évangile. Il oppose le temps d'apresent aux siècles passés; Alors il promet la vie; maintenant il l'a manifestée. Il appelle les bien-heureux iours de cette manifestation *son propre temps*; c'est à dire le temps, qu'il avoit destiné à cela dans le conseil de sa sagesse; Et c'est ce qu'il nomme ailleurs *la plénitude*, ou *l'accomplissement du temps*. Quelques uns se travaillent sur le mot *suivant*, *à savoir sa parole*; & il y en a qui l'en-

2. Tim.
8. 9.

tendent de nôtre Seigneur IESVS CHRIST; la parole eternelle du Pere. Mais il semble que le sens est assés clair; & que par la *parole de Dieu*, il signifie la promesse mesme de la vie, dont il vient de parler. Il a (dit-il) *promis la vie* eternelle devant les plus anciens temps; Mais maintenant le terme étant venu, il a manifesté en son propre temps la parole qu'il en avoit donnée, ou la promesse qu'il en avoit faite. Et comment l'a-t-il manifestée? *Par la predication*, dit-il; c'est à dire, comme il s'en exprime luy mesme dans vn autre lieu, par l'Evangile de IESVS-CHRIST. Car qu'il entende icy precisement la predication Evangelique, & non aucune autre, ce qu'il ajoute ne nous en laisse point douter, que c'est la predication *qui luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauveur*. Car soit que par les mots *de Dieu nôtre Sauveur*, vous entendies le Fils, qui s'apparut à Saint Paul sur le chemin de Damas, & luy commanda de prescher; soit que vous entendies le Pere, au nom & par la volonté duquel le Fils luy adressa cette commission, toujours est-il evident que ce fut l'Evangile de CHRIST, & non aucune autre doctrine, dont la predication luy fut commise. Il est

vray que la vie avoit desja été manifestée en quelque sorte par le ministère des anciens Prophetes ; & cela même que l'Apôtre dit que Dieu l'avoit promise des-lors l'induit nécessairement. Mais toute cette premiere revelation étoit si foible , & si obscure ; & d'ailleurs couverte de tant d'ombres , & enveloppée de tant de figures & de ceremonies terriennes ; que S. Paul a bien raison de dire que ce fut proprement par la predication des Apôtres , que la vie fut manifestée ; parce qu'elle fut alors découverte à pur & à plein , & mise en son vrai jour ; toute nue , & toute claire , sans ombres , & sans enigmes. Les Apôtres la tirerent & des obscurités des predictions , & des enveloppes des ceremonies , où elle avoit été comme cachée ; & leverent le voile de Moïse , qui l'avoit si long-temps couverte. Ils en montrerent la vraie & naïve forme aux hommes ; ils en expliquerent les causes , le temps , la qualité , & toutes les circonstances jusques aux moindres ; en présentant même le tres-accomplý patron en ce **IESVS-CHRIST** ; qu'ils avoient veu la tirer du tombeau , & l'élever là haut au dessus des Cieux dans son legitime & naturel domicile ; pour nous la communiquer

vn jour toute entiere selon sa promesse & notre esperance. C'est là ce que touche icy Saint Paul de l'objet & de la fin de son Apostolat. Le reste, qui contient l'adresse de cette epître à Tite, avec les souhaits, qu'il fait pour luy, n'a nulle difficulté; *A Tite mon vray fils* (dit-il) *selon la foy commune entre nous*. Il honore Timothée d'un semblable eloge au commencement de la premiere epître, qu'il luy écrit, *A Timothée mon vray Fils en la foy*. Ce qu'il ajoute en la foy, ou *selon la foy*, montre en quel sens il les nomme ses fils; non selon la chair, mais selon l'esprit; parce qu'il les avoit engendrés en I E S V S - C H R I S T; les ayant convertis au Seigneur par sa predication. Il appelle cette *foy commune*; par ce que les Gentils & les Juifs y étoient également receus; il n'y avoit point de difference entre ces deux peuples à l'égard de la foy en I E S V S - C H R I S T; comme il y en avoit eu autrefois à l'égard de la loy de Moyse. Tite Gentil de naissance y étoit admis aussi bien que Paul, Juif & issu de Juifs. Mais il rehauffe encore l'honneur de son disciple en l'appellant *son vray fils*, & non son Fils simplement. Car il signifie par ce mot, la vertu & la pieté de Tite, qui le rendoit digne Fils

1. Tim.

1. 2.

d'un tel père en imitant sa vie, & en suivant fidelement ses traces. C'est pourquoy il luy souhaitte de par Dieu le Père, & de par nôtre Sauveur **IESVS-CHRIST**, l'unique inépuisable source de tout bien, grace, misericorde, & paix; c'est à dire la faveur de Dieu, les compassions & les tendresses de son amour, avec toutes les vertus & perfections, dont sa bon t reveest les siens, soit pour le salut; soit pour l'œuvre du ministere; & enfin la santé, la joye, & la tranquillité de la vie, que l'Ecriture comprend ordinairement sous le nom de paix. Ainsi avons nous desormais considéré brievement toutes les parties de cette riche preface, que l'Apôtre a mise à l'entrée de cette épître. Cette beauté & cette abondance mesme de tant de choses divines, qu'il y a rassemblées, nous montre assez, qu'elle n'est pas écrite pour Tite seulement. Car s'il n'eust été question, que de luy, il suffisoit d'y mettre le nom de Paul, C'étoit assez pour luy recommander ses instructions, veu l'amour & le respect qu'il luy portoit, & la parfaite connoissance qu'il avoit de sa valeur, de sa vertu, & de ses graces extraordinaires. Il n'eust été nul besoin ny d'autoriser son Apostolat si magnifiquement,

ment , ny d'étaler si pompeusement les
 marques de la verité de sa doctrine. Ce
 qu'il en a ainsi vû est vn argument infail-
 lible , que l'intention de ce grand Apôtre
 a été que cette sienne lettre fust non leuë
 & gardée dans le cabinet de Tite simple-
 ment , mais publiée & enregistrée & con-
 servée , comme elle a été en effet dans les
 archives de l'Eglise ; & que si Tite en a été
 l'occasion , tous les fideles & de Candie &
 d'ailleurs , & d'alors & d'apresent en ont
 été la vraie cause. Car pour peu que vous
 repassiez les yeux sur les choses que nous
 vous y avons montrées , vous verrez qu'el-
 les se rapportent toutes à leur edification ,
 & à la nôtre. Je dis premierement à la leur ,
 pour les affermir dans la doctrine de l'A-
 pôtre contre les seductions des faux do-
 cteurs Juifs ou Judaïsans , à qui chacune de
 ces paroles donne quelque atteinte. Com-
 me ce qu'il appelle l'Evangile du nom de
la verité , est pour les détourner des figures ,
 & des ombres , auxquelles ces gens les vou-
 loient encore amuser , & des fables dont il
 taschoient de les repaître : au lieu que ce
 qu'ils avoient reçu de Paul étoit vne do-
 ctrine toute solide , & réelle , & véritable ,
 où il n'y avoit rien ny de feint , ny de figu-

ré. Ce qu'il ajoute que cette verité étoit *selon la pieté*, bat en ruine tous les enseignemens des seducteurs ; qui ne confissoient qu'en questions, genealogies, & fables Judaïques ; toutes choses vaines, & de nul vſage pour le pur service de Dieu. Ce qu'il dit en suite, *sous l'esperance de la vie eternelle*, est opposé au repos & à l'aïse du monde, que ces Apôtres promettoient à leurs disciples, à l'abry du Judaïsme, non persecuté, comme le vray Christianisme, mais permis dans les païs de l'empire Romain. Ce n'est pas, dit-il, ce qu'esperent les vrais fideles. Ils esperent ce que Dieu leur a promis ; & il leur a promis la vie eternelle ; & cette haute esperance leur fait mépriser tout le reste. L'antiquité de cette promesse divine, dont il fait aussi mention, met à neant le reproche de la nouveauté, que les seducteurs faisoient ordinairement à la predication des Apôtres. Et ce qu'il dit enfin que cette predication luy a été commise par le mandement de Dieu nôtre Sauveur, maintient l'honneur de sa vocation celeste, contre la calomnie des imposteurs, qui le vouloient exclurre de l'Apostolat, sous ombre qu'il n'avoit pas conversé avec le Seigneur, comme les autres douze, &

n'avoit été appelé que depuis son ascension dans le Ciel. C'est là ce que les anciens fideles de Candie avoient à apprendre dans ces premieres paroles de Saint Paul : d'où vous voyés l'admirable sagesse de ce grand homme qui dans ce peu de mots, iettés en passant & comme sans dessein, a touché tant de choses si à propos de la cause qui le portoit à écrire. Pour nous, Chers Freres, je serois trop long si i'entreprendois de vous déduire selon leur merite tous les enseignemens, que nous fournit ce texte. Laisant le reste à vôtre propre meditation, ie vous remarqueray seulement vn point, mais qui comprend en quelque sorte toutes les autres : c'est ce que l'Apôtre nous a appris, que son Apostolat & par consequent tout le ministere Evangelique a été étably pour former en vous la foy des éleus, c'est à dire, vne foy vive & salutaire, & la *connoissance de la verité qui est selon la pieté.* C'est là l'ynique regle, & des predicateurs & des auditeurs de l'Evangile. Dieu sçait, & vous en estes tesmoins, que cette chaire ne vous presche, que la verité qui est selon pieté ; Elle ne vous entretient ny de fables ny de curiosités, ny de vanités ; mais des choses seulement que **IESVS-CHRIST** a

ou enseignées, ou promises, ou commandées ; toutes propres à mettre l'amour, la crainte, & l'obeyssance de Dieu dans vos cœurs. Voyés maintenant de vôtre côté comment vous les avés receuës ; Examinés dans la lumiere de vos consciences si vous les avés connuës pour veritables ; si vous les avés creuës ; si elles vous ont touché de l'amour de Dieu ; si elles ont formé en vous vne pieté pure & sincere & vraiment digne de ce nom. Car si elles n'y ont produit cet effet, & vous & nous avons perdu nôtre peine. Nous vous avons parlé en vain ; & vous nous avés écoutés inutilement. Ne me dites point, qu'elles vous ont chatoüillé l'oreille ; qu'en nous écoutant vous avés appris de belles choses, & que vous les avés ouyes de sorte, que vous estes desormais capables d'en bien parler. Ia n'avienne, que nôtre grand Dieu nous ait revelé par la propre bouche de son Fils les plus profonds de ses mysteres, & les plus hautes merveilles de son Royaume ; & qu'il ait enuoyé ses Apôtres, & institué & conservé malgré la fureur du monde le ministere de son Evangile ; ja n'avienne, dis-je, qu'il ait fait tous ces miracles pour

nous donner du plaisir, ou pour nous rendre bons discoureurs. Son dessein est de nous rendre heureux, de miserables que nous sommes, saints & religieux de meschans & impies, que nous naissons sur la terre. C'est où tend cette incomprehensible amour, qu'il nous presente dans la croix de son Fils; c'est où vise cette eternité & cette vie glorieuse, qu'il nous a promise dès les premiers siecles, & qu'il a manifestée en son propre temps. C'est ce que veut faire en nous ce soin paternel qu'il a de nous enuoyer ses ministres, & d'entretenir la voix de ses Prophetes & Apôtres au milieu de nous; C'est l'ouvrage pour lequel il employe & les biens, dont il nous gratifie quelque indignes que nous en soyons, & les châtimens dont il nous menace, si nous ne nous amandons. Iusques à quand serons nous également insensibles, & à ses faveurs, & à ses coups? & à ses promesses & à ses menaces? & aux douceurs de son amour? & aux justes rigueurs de sa severité? Ne nous flattons point je vous prie de ce service externe, que nous luy rendons icy comme par maniere d'acquit. Son service ne consiste pas en mines, &

A iij

en grimaces. Il veut le cœur ; il veut vne pieté vive & sincere ; il veut vne religion veritable ; & non vn masque ou vne idole de religion , qui sous la profession de l'Evangile cache toutes les ordures & toutes les horreurs de la chair & du sang ; qui sous le nom d'un Chrétien ait l'ame & les mœurs d'un Payen ; qui accorde les Bacchanales du monde , & les scandales de ses dances , & les impuretés de ses vains & profanes divertissemens avec les sacrés mysteres du Fils de Dieu. Chrétiens , respectés le nom que vous portés ; épargnés l'Eglise , où vous vivés ; & ne donnés pas d'avantage d'occasion aux adversaires de se moquer de vous & de nous , en prostituant comme vous faites aux excés & aux débauches de cette malheureuse saison cet Evangile & cette reformation , dont on ne voit nulle trace en vôtre vie ; On n'en oit que le seul nom dans vôtre bouche. Mais j'ay bien peur, Chers Freres , que nôtre voix ne frappe inutilement des ames , qui n'ont peu estre touchées , ny par les souffrances de l'Eglise , ny par les miseres & les confusions de l'état , ny par la compassion des maux , qui ravagent des-ja le monde , ny par la

crainte des ruines, qui le menacent à l'a-
venir, ny enfin par les playes ny par les
larmes de toute la nature, qui gemit.
Tournons nous donc à Dieu tout-puis-
sant, & luy recommandons l'honneur de
sa maison, & le salut de son peuple; &
le prions d'amollir nôtre dureté par le
divin feu de son Esprit, & de mettre luy-
mesme dans nos cœurs la foy de ses élus,
& la connoissance de sa verité; afin que
nous le servions desormais en toute pieté
& honesteté, sous l'esperance de cette
bien-heureuse & eternelle vie, qu'il a pro-
mise devant les temps eternels, & qu'il a
manifestée en son propre temps par la pre-
dication des Apôtres de son Fils I E S U S-
C H R I S T nôtre Sauveur. Ainsi soit-il.

